

PARIS, LE 27 DEC. 2005

Monsieur Jean-Louis BIGNON
Le Délégué Général d'INTERBEV
Maison Nationale des Eleveurs
49 rue de Bercy
75595 PARIS CEDEX 12

Objet : Modification du cahier des charges 2000-05

Monsieur Le Délégué Général,

Vous avez transmis à l'administration le 30 novembre 2005, des propositions de modifications du cahier des charges 2000-05 relatif au jeunes bovins à l'exportation.

Vous proposez :

- d'uniformiser le vocabulaire entre les différents cahiers des charges d'Interbev en ce qui concerne les opérateurs et acteurs concernés de la filière.
- de mieux définir le rôle et la responsabilité de l'opérateur désigné comme porteur de la démarche auprès d'Interbev.
- de prendre en compte les négociants privés assurant le commerce des jeunes bovins entre les éleveurs et les abatteurs en leur attribuant notamment une fréquence de contrôle.
- d'harmoniser les fréquences de contrôle des deux cahiers des charges 2000-05 jeunes bovins export et 2001-04, broutards français d'exportation à 3% des éleveurs par an.
- de remanier la présentation des différents documents pour ne plus présenter d'un seul cahier des charges plus lisible et plus clair.

Nous prenons bonne note de ces modifications qui n'appellent pas d'observations de la part de l'administration.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué Général, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Sous Directrice
Réglementation, recherche et coordination des contrôles


Sophie GOURAUD-BOUYER

La Sous Directrice
Produits agricoles et alimentaires


Marie-Christine BUCHE